


# Quand la Belgique se met HORS LA LOI

 Le rapport de l'Observatoire international des prisons conteste frontalement la politique carcérale du ministre Koen Geens

► Le volumineux (261 pages) et circonstancié rapport de la section belge de l'Observatoire international des prisons (OIP), publié la semaine dernière, est un sacré caillou dans le jardin du ministère de la Justice. Cette *Notice 2016*, la première depuis trois ans, est le fruit d'un travail effectué par "une quinzaine de personnes travaillant en milieu carcéral", selon le co-président de la section belge de l'OIP, l'avocat bruxellois Nicolas Cohen. Il reprend toutes les thématiques liées à la prison, depuis les conditions de détention, la libération provisoire, l'état de l'administration pénitentiaire aux questions disciplinaires.

**LE RAPPORT EST** clairement orienté, en ce sens qu'il établit la situation carcérale de la Belgique comme un véritable enfer sur Terre où aucun progrès n'a été réalisé depuis des décennies. Cependant, il jette une lumière crue sur plusieurs dérives.

En premier lieu, celle du respect a minima des arrêts récents de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Ainsi, l'arrêt *Bamouhammad*, obtenu par les avocats de *Farid le Fou*, qui a vu en novembre 2015 la Belgique condamnée pour traitement dégradant à un détenu à l'état de santé psychique fragile. La Cour a ainsi enjoint l'État belge à adapter la situation de détenus confrontés à de nombreux transferts de prison en prison, comme ce fut le cas pour *Farid le Fou*.

Autre condamnation, celle obtenue en 2014 par un détenu roumain, Marin Vasilescu, qui a dormi sur un matelas posé au sol entouré de détenus qui fumaient et prenaient des stupéfiants, dans la prison d'Anvers.

**DERNIER ARRÊT RÉCENT**, passé à moitié inaperçu dans les médias mais à l'importance capitale, celui rendu le 7 septembre 2016. Celui-ci condamne la Belgique pour avoir maintenu pendant 9 ans un jeune homme autiste dans une annexe psychiatrique de la prison de Merksplas. Des dizaines d'autres plaintes similaires sont en cours, tant et si bien que la Cour a rendu un *arrêt pilote* qui va forcer la Belgique à se réformer dans un délai de deux ans, sous peine d'amendes.

## Multiples condamnations devant la Cour européenne des droits de l'homme

*"C'est inadmissible dans un État de droit, surtout quand la Belgique se veut leader dans le domaine des droits de l'homme", tance M<sup>e</sup> Nicolas Cohen, qui consent cependant la création d'un centre psychiatrique à Gand et bientôt Anvers, toutefois insuffisant car "en attendant, les annexes psychiatriques existent toujours et le gouvernement ne respecte que ce qu'il a envie de respecter".*

**Julien Balboni**

## “Pour le gouvernement, la prison reste la peine reine”

**BRUXELLES** Les dernières phrases de la Notice 2016 de l'OIP sont cinglantes et dénoncent *“avant tout ce refus du gouvernement de s'attaquer au problème dans sa globalité. À l'heure actuelle, le gouvernement refuse d'associer l'ensemble des praticiens du monde pénitentiaire à une réflexion et refuse de donner une suite effective aux injonctions européennes. Toutes les billes sont mises dans le sac de la capacité carcérale et du sécuritaire, celui de la réinsertion, de l'accompagnement, du lien social, du sens même de l'enfermement reste vide”*, y est-il indiqué.

Le ministre de la Justice Koen Geens a fait savoir qu'il entendait faire diminuer la population carcérale en augmentant le nombre de peines alternatives à la prison. Depuis 2015, pour la première fois depuis des décennies, le nombre de personnes emprisonnées en Belgique a diminué. *“Il y a une vraie baisse de la surpopulation carcérale, mais, pour qu'elle soit pérenne, le temps doit passer. Aujourd'hui, ces chiffres sont dus à la présence des internés en annexes psychiatriques et aux mesures d'expulsion du territoire belge. Pour le gouvernement, la prison reste la référence, la peine, reine”*, rétorque Nicolas Cohen, le co-président de la section belge de l'OIP.

Ju. B.

## Création d'une fondation pour les internés psychiatriques

**BRUXELLES** L'avocat Zouhaier Chihaoui a annoncé à *La DH* la création, officialisée la semaine prochaine, de la Fondation du contentieux des droits de l'homme, ou *Human rights litigation foundation*. Ce projet ambitieux, basé à Bruxelles, envisage de rassembler de nombreux avocats à travers l'Europe afin d'aider, notamment, les personnes internées en annexes psychiatriques.

Avec la condamnation de l'État belge par la Cour européenne des droits de l'homme, des dizaines de personnes emprisonnées alors qu'elles souffrent de problèmes psychiatriques pourront demander un dédommagement mais surtout une porte de sortie et des places en institution, hors de la prison. *“Nous voulons informer ces gens qui sont des oubliés, à travers l'Europe toute entière. Les États vivaient jusqu'ici dans l'impunité”*, observe M<sup>e</sup> Chihaoui, qui deviendra le président de cette fondation.

Ju. B.